ART. 67 N° 2629

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

Nº 2629

présenté par Mme Untermaier, M. Leseul, Mme Jourdan, M. Potier, Mme Battistel, M. Garot, M. Juanico, M. Letchimy, Mme Manin et M. Naillet

ARTICLE 67

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à laisser à l'appréciation du juge la durabilité de l'atteinte.